

POUR UN EXERCICE NON CONVENTIONNE

en tant que sage-femme libérale

Votre immatriculation

Adressez-vous au Service IMMATRICULATION au 2^e étage au siège social de la CPS ou dans une de nos antennes, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, pour vous **immatriculer à la CPS et obtenir un DN, puis vous affilier au Régime des Non salariés.**

Votre dossier

Adressez-vous au Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)**, muni des pièces suivantes :

1. une demande écrite à adresser à la Direction de la CPS en précisant :
 - I. l'adresse précise du cabinet **le cas échéant** (contrat de bail)
 - II. la zone géographique et la commune d'exercice
 - III. la date de début d'activité
2. une photocopie d'une pièce d'identité lisible
3. une photo d'identité récente
4. une copie de la patente (Service des contributions tél. : 40 46 13 13) et le document intitulé *Situation au répertoire des entreprises* (ISPF tél : 40 47 34 34)
5. une photocopie de l'attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins de Polynésie Française (COMPF)
6. une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dégagé de toute situation incompatible avec l'exercice de l'activité libérale de sage-femme
7. un relevé d'identité bancaire (RIB)



SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE !
LE DELAI D'ENREGISTREMENT D'UN DOSSIER EST DE 8 JOURS AVANT LE DEBUT DE L'ACTIVITE.

Votre identification

Le Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)** vous demandera de :

1. remplir une fiche de renseignement pour le Fichier central
2. fournir un spécimen de votre signature et de votre paraphe

Vos codes pour exercer au quotidien

Vous recevrez ensuite un courrier réponse du Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)** vous notifiant :

1. de l'enregistrement de votre dossier
2. et vous communiquant votre code Praticien et votre code Tiers

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour le bon suivi de votre activité, pensez à informer par écrit la GDR de tout changement dans votre situation (changement d'adresse professionnelle, cessation d'activité...).

✓ Professionnels de santé,
simplifiez votre quotidien !

e-Services
CPS

Inscrivez-vous maintenant!

La CPS simplifie votre quotidien. Inscrivez-vous en ligne aux e-services professionnels de santé pour gérer votre quotidien (consultation des droits de vos patients, RIAP, suivi des facturations,...).

Professionnels de santé, inscrivez-vous sur <https://sante.cps.pf>

Les horaires d'ouverture au public du Service de Gestion Des Risques (G.D.R.) sont les suivants :

- **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00
- **uniquement sur rendez-vous** l'après-midi du lundi au vendredi